

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES****1.1. Nom et adresse complète de la firme, raison sociale**

Nom de la firme : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Fournir Numéro NEQ : \_\_\_\_\_ Date d'immatriculation (AAAA/MM/JJ) : \_\_\_\_\_

Année d'expérience en revêtements muraux et/ou isolation ? \_\_\_\_\_

Fournir numéro d'engagement au BSDQ : \_\_\_\_\_

(partie au Code de soumission déposées du Québec (« BSDQ »), ayant signé l'engagement prévu à l'article C-1 et/ou à l'article C-2 du BSDQ depuis au moins cinq (5) ans) « Pas de plaintes de non-conformité au BSDQ ».

**1.2. Identification des personnes responsables de l'entreprise.***Dans le cas d'une société au sens du Code Civil du Québec, noms et adresses des associés constituant la société (utiliser d'autres feuilles au besoin) :*Nom : \_\_\_\_\_ Répondant RBQ 

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Répondant RBQ 

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Communication 

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

## 2. CRITÈRES D'ADMISSION

- 2.1. L'entreprise a-t-elle reçue un refus de demande d'adhésion de l'AERMQ depuis moins de 3 ans.  Oui  Non
- 2.2. L'entreprise doit être immatriculé au Registraire des entreprises (NEQ) depuis au moins 5 ans d'existence comme entrepreneur spécialisé I.C.I et résidentiel. (Le demandeur doit prouver qu'au moins 51% de son chiffre d'affaires provient en travaux de licence numéro #7).
- 2.3. Détenir une licence active à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avec la catégorie 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
- 2.4. Plus de 5 années en affaire en revêtement muraux et/ou isolation.
- 2.5. L'entreprise ne doit pas avoir fait de proposition de faillite depuis 5 ans.
- 2.6. L'entreprise doit jouir d'une bonne réputation professionnelle.
- 2.7. Si un entrepreneur est ou a déjà été inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (« RENA »), l'Association pourra refuser la demande d'adhésion;
- 2.8. Le nombre d'infractions pénales en matière de santé et sécurité ou d'intégrité pourra être pris en considération par le comité d'adhésion.



### Checklist Adhésion (fournir avec votre demande d'adhésion)

- Fournir une lettre d'intention, adressée au directeur général, spécifiant vos intérêts à devenir membre de l'AERMQ.
- Fournir une copie de lettre de conformité CCQ depuis plus de cinq (5) ans.
- Fournir le nombre d'heures déclarées à la CCQ pour les cinq (5) dernières années.
- Fournir une copie de votre licence active à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avec la catégorie 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur.
- Fournir une lettre de conformité CNESST depuis plus de 5 ans.
- Fournir deux (2) lettres de référence de membres entrepreneurs :
- Fournir 2 lettres de références d'architectes et/ou de fournisseurs membres.
- Fournir Certificat assurance tout-risque.
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions.
- Fournir Attestation Revenu Québec à jour daté de moins de 90 jours.



## 3. NOMS DES ASSOCIATIONS AUXQUELLES VOUS APPARTENEZ ET DONT VOUS ÊTES MEMBRE EN RÈGLE

1. \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_  
 3. \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_



# ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ



ASSOCIATION DE L'ENVELOPPE ET DES REVÊTEMENTS MURAUX DU QUÉBEC

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION **ENTREPRENEUR EN ISOLATION**



### 4. NOMS ET ADRESSES DE TROIS FOURNISSEURS

(Vous devez référer 2/3 des fournisseurs membres AERMQ)

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

### 5. LISTE D'AU MOINS 3 PROJETS EXECUTÉS AU COURS DES 2 DERNIÈRES ANNÉES



Nom du projet

Nom du projet

Adresse du projet

Adresse du projet

Ville et code postal

Ville et code postal

Nom du client et/ou de l'entrepreneur

Nom du client et/ou de l'entrepreneur

Personne à contacter

Personne à contacter

Téléphone

Téléphone

Réalisé du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Réalisé du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Montant du contrat de revêtement muraux

Montant du contrat de revêtement muraux

Nom de l'architecte

Nom de l'architecte

Nom du projet	
Adresse du projet	
Ville et code postal	
Nom du client et/ou de l'entrepreneur	
Personne à contacter	
Téléphone	
Réalisé du	au
Montant du contrat de revêtement muraux	
Nom de l'architecte	

Nom du projet	
Adresse du projet	
Ville et code postal	
Nom du client et/ou de l'entrepreneur	
Personne à contacter	
Téléphone	
Réalisé du	au
Montant du contrat de revêtement muraux	
Nom de l'architecte	



6. DIVERS

6.1. Tout nouveau membre doit compléter et signer le Code d'éthique en matière d'éthique et en enveloppe du bâtiment dispensé par l'Association

6.2. L'AERMQ exige d'être membre en règle au moment de soumissionner sur un devis stipulant que les travaux doivent être réalisés par un membre de l'AERMQ sans quoi, l'entrepreneur membre ne pourra exiger de recevoir de certificat de conformité. Le nouveau membre aura une période de probation de six (6) mois durant laquelle il ne peut pas se faire délivrer de certificat de conformité par l'Association.

6.3. En plus des documents obligatoires, vous pouvez annexer tout autre document qui pourrait favoriser votre demande

Autres documents (facultatifs) joints à la présente :

1. \_\_\_\_\_
  2. \_\_\_\_\_
  3. \_\_\_\_\_
  4. \_\_\_\_\_

## 7. PROCESSUS D'ADHÉSION



Légende  
AERMQ  
Demandeur

7.1 L'entreprise ne doit pas avoir fait faillite (Ne pas avoir fait faillite ou cession de ses biens ou de façon générale s'être prévalu de toute loi en faveur de débiteurs insolubles depuis une période d'au moins trois ans précédent sa demande d'admission)



7.2 Effectuer le paiement des frais d'étude de dossier de 1850\$ plus taxes applicables. (**Voir note 1**)

7.3 Fournir une preuve de solvabilité, (Lettre de votre banque ou institut financier)

**Note 1. Suite à la réception de la demande d'adhésion, une facture vous sera envoyée. Suite à la réception du paiement, la demande d'adhésion sera analysée. Ce paiement sera déduit du paiement de votre cotisation annuelle de la première année, en cas de refus d'adhésion, ce montant ne sera pas remboursé.**

## SOLVABILITÉ

7.4. Votre banque ou institution financière

Nom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Depuis combien de temps avec cette institution ? : \_\_\_\_\_

Numéro de votre compte commercial : \_\_\_\_\_

## 8. COTISATIONS

Voici la marche à suivre :



8.1. Les montants liés à la cotisation annuelle des membres Entrepreneurs sera collectés par la firme d'avocats nommés par l'Association. Cette firme verra à obtenir les états financiers émis par une firme comptable. Toutes les informations recueillies à cette fin seront gardées confidentielles par cette firme. Ces informations ne pourront être divulguées à qui que ce soit, dont les membres de l'Association et sa direction générale, à l'exception de la firme comptable nommée par l'Association. Cette firme comptable devra garder ces informations confidentielles.

8.2. Les membres Entrepreneurs acceptent de procéder de cette façon et devront collaborer à cette fin.

8.3. Si le membre Entrepreneur décide de payer le montant de cotisation maximale prévue, il n'aura pas à fournir ses états financiers.

8.4. La cotisation annuelle sera par ailleurs basée uniquement sur le chiffre d'affaires total associé au NEQ (numéro d'entreprise du Québec donné par le Registre des entreprises) de l'entreprise membre de l'Association, indépendamment que le chiffre d'affaires soit lié à des travaux de revêtements muraux et isolation.

8.5 Le montant de cotisation sera déterminé annuellement par le Conseil d'administration suivant les différentes catégories identifiées au formulaire d'adhésion.

8.6 La cotisation annuelle sera par ailleurs basée uniquement sur le chiffre d'affaires total associé au NEQ (numéro d'entreprise du Québec donné par le Registraire des entreprises) de l'entreprise membre de l'Association, indépendamment que le chiffre d'affaires soit lié à des travaux de revêtements muraux et isolation.



### FRAIS D'ADHÉSION ANNUELS

L'entrepreneur qui a plusieurs entités légales devra les regrouper. Les cotisations gérées par la firme externe, se feront par tranche et fixe du chiffre d'affaires selon :

Chiffre d'affaires de	<b>0 - 3 000 000 \$</b>	<b>2950 \$ plus taxes</b>
Chiffre d'affaires de	<b>3 000 001 - 6 000 000 \$</b>	<b>5 900 \$ plus taxes</b>
Chiffre d'affaires de	<b>6 000 001 - 10 000 000 \$</b>	<b>8 850 \$ plus taxes</b>
Chiffre d'affaires de	<b>10 000 001 - plus \$</b>	<b>11 800 \$ plus taxes</b>

Les frais d'adhésion d'un nouveau membre sera facturée au prorata des mois calendrier restant.

Doit répondre aux conditions d'admission pour être admis avant le paiement.

En signant ce document, j'accepte : De me conformer au code d'éthique de l'AERMQ | De maintenir les critères d'adhésion tout au long de mon adhésion | Que l'AERMQ effectue une visite de mon entreprise | Que l'AERMQ visite un de mes chantiers | Que l'AERMQ effectue une enquête au profit des gestionnaires de mon entreprise.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en lettre moulées : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_